

MON HABITATION est en ZONE D'ALÉA FORT

dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux d'Oye-Plage (PPRL).

Je suis accompagné pour

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

de mon bien !



1

RECHERCHER SUR LE PLAN DE ZONAGE



2

CONTACTER CITEMETRIE



3

DIAGNOSTIQUER



4

ACCOMPAGNER



5

INFORMER

Je recherche mon bien sur le plan de zonage du PPRL pour connaître son classement en zone de risque.

Si mon habitation est située en zone rouge, en zone vert foncé ou dans la bande de précaution (hachure violet), je peux être accompagné pour les travaux de réduction de sa vulnérabilité.

Je contactez le bureau d'études Citémétrie (Mélima COVEZ) au 07 60 28 59 60 pour faire réaliser gratuitement le diagnostic de vulnérabilité de mon habitation (diagnostic financé par la CCRA et l'État).

Citémétrie
Mélima COVEZ
07 60 28 59 60

Pour les travaux obligatoires à réaliser pour respecter le PPRL et identifiés dans le diagnostic, je peux être accompagné financièrement par l'État à hauteur de 80 % (dans la limite de 10 % de la valeur vénale de mon bien) pour réaliser ces travaux.

Le bureau d'études Citémétrie peut m'accompagner pour la constitution du dossier de demande de subvention (accompagnement financé par la commune d'Oye-Plage et l'État).

Je n'oublie pas d'informer mon assureur des démarches en cours sur mon bien pour respecter les prescriptions du PPRL.

